

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

---

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET  
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

N° 39

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Joubert

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et aux activités cynégétiques et halieutiques ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, après le mot :

« biodiversité »

insérer les mots :

« et aux activités cynégétiques et halieutiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En raison du déclin de la pratique de la chasse et de la pêche en France mais aussi de la déconnexion à la nature dont souffrent un grand nombre de jeunes gens, cet enseignement apparaît salutaire.

Cette formation doit mêler la connaissance de la flore et de la faune sauvage ainsi que celle des pratiques éthiques de la chasse.

Enseigner la réalité de la chasse et de la pêche, aujourd'hui, offrirait aux élèves une ouverture sur le monde rural et la nature. Cet enseignement leur permettrait aussi, le cas échéant, de se découvrir une passion.